

SEANCE DU 25 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil quinze, le
18.06.2015

JEUDI 25 JUIN 2015 à 20H30

DATE D'AFFICHAGE
30.06.2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Alain MARTINET :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Secrétaire de séance
E.BOIGEOL

ETAIENTS PRESENTS :

M.M. MARTINET. CHALANDON. DARGES. DEBIESSE.
Mmes BAY. BOIGEOL AULAS. BERAUD. CHAMBON. DEBARD. FALCO.
FELIX. JOUSSE. MALLARD. TRULLARD.
M.M. CARRET. CHARRIN. EGIDIO. GILLET. JOLY. LAGRANGE.
OUDEYER. SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES :

Mr BURBANT ayant donné procuration à Mme BAY.
Mr LUIZET ayant donné procuration à Mr.CHARRIN.
Mme JAGER ayant donné procuration à Mme CHAMBON.
Mme PASSAS ayant donné procuration à Mme BOIGEOL

Madame Evelyne BOIGEOL est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 28 mai 2015 qui a été adressé à tous les Conseillers Municipaux est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour avec un dossier complémentaire relatif aux amendes de police.

Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

DOSSIER 15/32

OBJET : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE ET D'UN TARIF

Sur proposition de Madame BAY, adjointe à la culture, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDENT la création d'un tarif d'entrée de 5 euros pour le spectacle de Gospel du vendredi 16 octobre 2015 à Chazay d'Azergues et d'un tarif de 7 euros pour le concert de l'orchestre symphonique de Lyon du samedi 17 octobre 2015 à Chazay d'Azergues et 10 euros pour les deux spectacles.

- Disent que ces spectacles sont gratuits pour les enfants de moins de 12 ans

- DECIDENT la création d'une régie de recettes pour encaisser les recettes ci-après relatives à ces spectacles :

- Billet d'entrée aux spectacles

- AUTORISENT Monsieur le Maire à instaurer cette régie.

DOSSIER 15/33

OBJET : SUBVENTION 2015 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément à la délibération du 25 avril 1996 qui fixe les critères de répartition des subventions aux Sociétés sportives et culturelles,

Les Membres du Conseil Municipal :

- VOTENT à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2015 :

ASSOCIATIONS	2015
9 CLOCHERS	100
ABRI	270
ACGV	1 253
ACVL	378
ADMR	1 900
ALLEGRETTO	357
AMIS DU VIEUX CHAZAY	650
ASCCH (ex VIET VO DAO)	502
ASSISTANTES MATERNELLES	220
ASSOC.GERONTOLOGIQUE	398
BAD CHAZ	712
CCE	359
CHAZAY FOOTBALL CLUB	2 098
CHAZAY FOOT LOISIRS	306
CHAZAY RANDONNEES	288
CLUB DE PETANQUE	376
CLUB DES ANCIENS	560
CLUB LOISIRS ACCUEIL	395
COLLECTIF PHOTOS	91
D.D.E.N	150
DAUPHINS DE CHAZAY	1 103
ECOLE DE MUSIQUE	8 500
FAMILLE ET AMIS HOPITAL ALIX	100
JEUNES SAPEURS POMPIERS	250
LIRE ET FAIRE LIRE	300
NOS AMIS DES JARDINS	152
OCEAN	189
PARTAGE TIERS MONDE	200
PHIL'PATCH	220
PIERRES FOLLES	600
PREVENTION ROUTIERE	220
SAPEURS POMPIERS	450
SOU DES ECOLES	1 047
TCC	1 538
TRETEAUX	713
TTC	365
UMAC	320
USA BASKET	1 366
USA VOLLEY	416
E.PRIMAIRE : CLASSE DECOUVERTE 2014/2015	4 000
E.PRIMAIRE : SORTIES SCOLAIRES 2014/2015	2 250
E.PRIMAIRE : PROJETS CULTURELS 2014/2015	1 500
ACTIVITES ECOLE MATERNELLE	1 500
ASSOC.DU PERSONNEL COMMUNAL	1 560
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS VERSEES	40 222

- DISSENT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget 2015,

- Les administrateurs ci-après se sont retirés lors de la discussion et du vote de la subvention concernant leur association.

Il s'agit de :

- Monsieur Didier EGIDIO pour l'association « Amis de la Pétanque Chazéenne ».

DOSSIER 15/34

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Yves CHALANDON, Adjoint à la Petite Enfance, présente aux Membres du Conseil Municipal le projet d'un nouveau règlement intérieur pour le restaurant scolaire en précisant certaines procédures d'exclusion.

Aussi, après délibération et par 23 voix pour et 4 contres, les Membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire,

DOSSIER 15/35

OBJET : GARDERIE PERISCOLAIRE : MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU MERCREDI APRES MIDI

Monsieur Yves CHALANDON, Adjoint au Scolaire et la Petite Enfance, présente aux Membres du Conseil Municipal la mise en place de la garderie périscolaire du mercredi après-midi par la Commune de Chazay d'Azergues puisque la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ne peut la mettre en place, n'ayant que la compétence extrascolaire et non périscolaire.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT la mise en place de l'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi après-midi entre 11h30 et 18h00 dans le cadre de la compétence périscolaire de la Commune,

DOSSIER 15/36

OBJET : GARDERIE PERISCOLAIRE : MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU MERCREDI APRES MIDI

Monsieur Yves CHALANDON, Adjoint au Scolaire et la Petite Enfance, présente aux Membres du Conseil Municipal la mise en place de la garderie périscolaire du mercredi après-midi par la Commune de Chazay d'Azergues puisque la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ne peut la mettre en place, n'ayant que la compétence extrascolaire et non périscolaire.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT la mise en place de l'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi après-midi entre 11h30 et 18h00 dans le cadre de la compétence périscolaire de la Commune,

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant et notamment les documents permettant le subventionnement de ce service par la Caisse d'allocations familiales du Rhône (avenant au Contrat Enfance Jeunesse etc).

DOSSIER 15/37

OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU MERCREDI APRES MIDI - TARIFS

Suite à la création de l'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi après-midi qui est maintenant un jour scolaire, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- FIXENT les tarifs ci-après de ce service,

* Enfant Résidant dans la Commune Repas et Gouter compris les mercredi de 11h30 à 18h

13,00 €

* Enfant Non Résidant dans la Commune Repas et Gouter compris les mercredi de 11h30 à 18h

18,00 €

DOSSIER 15/38

OBJET PERSONNEL – CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable de créer les postes afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi après-midi.

Ces postes n'existant pas au sein des emplois communaux, il convient de les créer.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT de créer trois emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} Classe contractuels à temps incomplet,
- DECIDENT de modifier en conséquence le tableau des emplois communaux.

DOSSIER 15/39

OBJET TARIF DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Yves CHALANDON, adjoint en charge des Affaires Scolaires, propose d'augmenter de 10 centimes d'euros le prix des repas au restaurant scolaire, celui-ci n'ayant pas augmenté depuis 2014 alors dans le même temps le prix des repas fourni par le prestataire a fortement augmenté avec une nouvelle augmentation proposé par celui-ci à la rentrée.

Après délibération et à l'unanimité moins 4 abstentions, les Membres du Conseil Municipal :

- DONNENT leur accord sur le nouveau prix des repas au restaurant scolaire, à 4,30€/TTC l'unité.

DOSSIER 15/40 : OBJET AMENDES DE POLICE

Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE, présente le projet d'aménagement de la voirie de la commune. Afin d'assurer la sécurité des habitants et notamment des personnes handicapées et de permettre une meilleure visibilité des piétons par les véhicules, il convient de créer des aménagements au niveau de la grande rue qui va être totalement réaménagée afin de permettre un passage sécurisé des piétons et des personnes à mobilités réduites du centre bourg jusqu'aux Ecoles et à la Mairie.

La dépense est totale estimée à 222 214.66 €/H pour le réaménagement total de la Grande Rue comprenant notamment des sections pavées permettant des passages sécurisés, un agrandissement des trottoirs existants et une limitation de la vitesse des véhicules.

Il indique que cette opération est susceptible d'être subventionnée au titre des Amendes de Police 2015.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT le projet d'aménagement de la grande rue,
- SOLLICITENT une subvention au titre des Amendes de Police 2015,
- DISSENT que le complément de la dépense est inscrit au BP 2015.

INFORMATION

Monsieur le Maire donne diverses informations

Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE fait le point sur les travaux en cours et sur le marché d'électricité.

La séance est levée à 22h45.